



## MODE D'EMPLOI POUR CRÉER UNE ASSOCIATION LOI 1901

### ÉTAPE 1 : S'informer au préalable

- Vous connaissez d'autres amateurs de cuisine ? > OUI  
Une équipe d'au moins trois personnes peut être constituée ? > OUI  
Vous pourriez rapidement organiser des rencontres culinaires ? > OUI  
Vous n'êtes pas membre d'une association que vous auriez pu affiliée à la Fédération ? > NON

*Il faut donc en créer une. Comment ?*

### ÉTAPE 2 : Rassembler les informations et les documents

Confirmez la composition des membres du Bureau.  
Déterminez l'adresse, l'objet de l'association.  
Rapprochez vous du Bureau des Associations de votre préfecture ou sous-préfecture.

### ÉTAPE 3 : Compléter les Statuts de votre Association

Compléter le modèle de Statuts que vous trouverez dans votre dossier d'affiliation.  
Vous pouvez également vous procurer un modèle de Statuts que vous adapterez. Des informations utiles sont à votre disposition sur le site :

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

### ÉTAPE 4 : Faire adopter les statuts et élire les dirigeants de votre Association

Par une Assemblée Générale Constitutive, vous trouverez ci-joint les modèles de lettre de convocation, de procès-verbal, de feuille de présence, des états des actes passés pour le compte de l'association, d'attestation de domiciliation.

### ÉTAPE 5 : Déclarer votre Association

Cette déclaration sera faite par vous en préfecture ou en sous-préfecture.

### ÉTAPE 6 : Demander l'affiliation de votre Association à la FFCA

Remplir le Formulaire d'Affiliation.